



20<sup>ème</sup> édition de la  
**FÊTE DE LA SCIENCE**  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Du 12 au 16 octobre 2011

**Appel à participation**

Coordination Régionale PACA :  
association Les Petits Débrouillards PACA  
51 avenue de Frais Vallon Bat A - 13013 MARSEILLE  
Tel : 04 91 66 12 07 - Mail : s.chabot@lespetitsdebrouillards.org





# SOMMAIRE

<b>QU'EST CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?</b>	<b>P.2</b>
<b>DÉONTOLOGIE : LES REGLES DE LABELLISATION</b>	<b>P.3</b>
<b>LES ENGAGEMENTS</b>	<b>P.4</b>
<b>INSCRIRE UN PROJET</b>	<b>P.5</b>
<b>UN SOUTIEN FINANCIER</b>	<b>P.6</b>
<b>CALENDRIER 2011</b>	<b>P.7</b>
<b>LES COORDINATIONS DÉPARTEMENTALES</b>	<b>P.8</b>



# QU'EST CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?

## Un rendez-vous annuel incontournable

Organisée pour la 20ème année consécutive, la Fête de la Science se déroulera **du mercredi 12 au dimanche 16 octobre 2011** : cinq jours d'événements gratuits visant à faire découvrir le monde des sciences et à favoriser la rencontre avec la communauté scientifique.

En 2011, les thèmes proposés par le Ministère sont **la chimie** (année internationale de la chimie) et **l'Outre-Mer** (2011, année des Outre-Mer français).

Ces thématiques ne sont pas exclusives ; vous pouvez proposer des manifestations sur d'autres thèmes, notamment les points forts de la recherche et de l'industrie de notre région.

2011 est aussi **l'année des Forêts** qui sera également un thème fort en région PACA.

## Pourquoi fêter la science ?

- **Pour partager** les savoirs, mieux comprendre le monde qui nous entoure, débattre des enjeux de notre société et repousser les frontières de l'inconnu... Pouvez-vous imaginer notre monde sans technologie, sans science, sans recherche ? Chacun de nous bénéficie au quotidien des avancées de la science et appelle de ses vœux d'autres progrès, d'autres innovations, d'autres technologies.
- **Pour comprendre** son environnement et construire un avenir meilleur, il faut pouvoir accéder à l'information scientifique, connaître les enjeux associés aux résultats de la recherche, échanger avec les chercheurs et les membres de la société civile, transmettre aux plus jeunes la curiosité pour ce qui fera le monde de demain...
- **Pour agir** et faire des choix, individuels et collectifs ; pour apporter une contribution aux débats qui traversent notre société en perpétuelle évolution.

## Comment fêter la science ?

- Sciences de la vie et de l'univers, agrosociétés et nanotechnologies, mathématiques et sciences physiques, sciences de l'homme et de la société, environnement et développement durable, sciences de l'ingénieur... **toutes les sciences sont en fête !**
- **Tout est permis** pour transmettre aux autres notre savoir aussi bien que nos interrogations, si l'on respecte les règles du jeu : l'information scientifique est validée, sa transmission est adaptée au public que l'on rencontre, le cadre est convivial... Expositions, rencontres avec des chercheurs, débats, ateliers, visites de laboratoires et d'entreprises, spectacles... La Fête de la science revêt bien des formes.

## Le 20ème anniversaire de la Fête de la Science

Les éditions successives de la "Science en Fête", de la "Semaine de la Science" et de la "Fête de la Science" ont facilité l'accès à l'information scientifique et aux résultats de la recherche dans toutes ses disciplines et ont multiplié les occasions d'échanges entre les citoyens et les chercheurs. Sous des formes attractives, la Fête de la Science a permis aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux associés aux évolutions scientifiques et technologiques contemporaines et a favorisé une participation active au débat public.

2011 sera l'année des 20 ans de la Fête de la Science, une occasion de proposer **des manifestations grandioses et festives** pour célébrer ce 20ème anniversaire.



# DÉONTOLOGIE : RÈGLES DE LABELLISATION

Pour obtenir le label « Fête de la Science », un projet doit répondre aux critères suivants :

## Mise en œuvre pendant la Fête de la Science

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science, c'est à dire entre le mercredi 12 et le dimanche 16 octobre 2011.

## Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les opérations gratuites.

Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de celles de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

## La garantie scientifique

Chaque projet doit inclure l'implication de scientifiques référents dans le montage et/ou le déroulement des opérations, garants de la qualité des contenus scientifiques des manifestations proposées.

Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats (énergie nucléaire, OGM, clonage...), les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public.

## Le respect de la charte graphique

Le visuel officiel de la Fête de la Science doit apparaître sur tout support de communication. Le matériel de communication (affiches, banderoles...) doit être affiché et visible pendant toute la durée de l'événement.

Les porteurs de projets doivent prévoir une opération de communication afin d'informer et d'attirer les publics sur les actions labellisées.

## La nature inédite ou originale du projet

La Fête de la Science doit être l'occasion d'un événement inédit, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit pas pour une labellisation, un accueil ou une animation spécifique doit être proposé.



# LES ENGAGEMENTS

Les projets qui seront labellisés par le Comité de Pilotage Régional doivent impérativement :

- **Apposer le logo de la Fête de la Science** sur tous les supports de communication.
- **Utiliser sur les lieux des manifestations la signalétique** et les éléments officiels de communication de la Fête de la Science avec la présence des logos. Ces supports seront fournis par la coordination.
- Transmettre à la coordination, selon le calendrier établi, les informations et **les éléments nécessaires à la constitution des programmes** et des différents outils de communication.
- Transmettre à la coordination, selon le calendrier, **une évaluation de l'action menée** : nombre de participants, photographies, témoignages ainsi que tout retour qualitatif ou quantitatif, articles presse, permettant d'établir rapidement un bilan de la Fête de la Science.



# INSCRIRE UN PROJET DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE

## Proposer un projet

Dés maintenant, vous pouvez **proposer vos projets en contactant la coordination** de votre département qui pourra vous inscrire sur le site de la Fête de la Science et vous soutenir dans le montage de votre projet.

Attention, la date butoir pour proposer un projet est fixée au **23 mai 2011**.

Aucune proposition ne pourra être enregistrée après cette date.

## La labellisation

Le **Comité de Pilotage Régional** se réunira courant juin pour statuer sur l'attribution des labels **Fête de la Science**. Placé sous la responsabilité de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie PACA, le Comité de Pilotage est le garant du contenu scientifique des projets proposés à l'occasion de la Fête de la Science.

*Un projet ne peut être présenté dans le cadre de la Fête de la Science que s'il est labellisé par le comité de pilotage régional.*

## La communication

Afin d'établir le programme départemental de la Fête de la Science, vous devrez transmettre à la coordination tous les éléments demandés **avant le 20 juin 2011**.

Du matériel de communication - programme départemental et diverses affiches - sera mis à votre disposition auprès de votre coordination départementale, début septembre.

Votre manifestation figurera sur le site national de la Fête de la science.

## Les opérations d'envergure

Vous pouvez si vous le souhaitez vous intégrer dans une **manifestation regroupant plusieurs porteurs de projet** comme par exemple les villages des sciences.

Souvent **plus attractives** pour le public, notamment dans les grands centres urbains, elles permettent de toucher un large public.

Pour cela, **demandez conseil à votre coordination départementale** qui vous informera de l'existence de ces regroupements.



# UN SOUTIEN FINANCIER

En fonction de l'ampleur de votre projet vous avez plusieurs possibilités pour obtenir un soutien financier dans le montage de votre opération.

## L'appel à projet national

Pour un projet novateur d'ampleur, vous pouvez répondre à l'appel à projet national lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les critères examinés seront :

1. **La teneur scientifique du projet** présenté ; son lien avec la recherche, l'innovation, l'actualité scientifique et technique ; la pluridisciplinarité et la diversité des angles d'approche et des thèmes abordés ; la compétence reconnue de ses référents scientifiques, le nombre et la qualité des intervenants impliqués.
2. La **pertinence de la médiation** proposée aux visiteurs en regard des contenus scientifiques et des publics ciblés ; facilité d'accès à l'information, **originalité, créativité, nouveauté, interactivité, proximité...** permettant un accès aisé à la compréhension des sujets abordés et laissant place au questionnement et au débat.
3. **L'envergure du projet** ; en lien avec le lieu investi, sa capacité à attirer un public nouveau ou nombreux, sa propension à mobiliser les médias régionaux et nationaux par sa dimension, son ampleur, sa capacité à éveiller la curiosité par l'importance ou la nouveauté de l'événement.
4. **L'implication de partenaires** soutenant le projet, dans sa composante scientifique, culturelle, territoriale, logistique et financière sera également un critère déterminant. Seuls les projets mettant en oeuvre des partenariats public-privé seront éligibles.

## L'appel à projet Etat-Région

Pour un projet d'ampleur régionale, vous pouvez répondre à l'appel à projet Etat-Région. la Région et l'Etat peuvent apporter leur aide financière à des initiatives de culture scientifique, technique et industrielle menées à l'échelle régionale et conformes aux objectifs suivants, définis par le Contrat de projets :

1. **Susciter l'intérêt des jeunes pour la science** afin de favoriser leur orientation vers les filières de formation scientifique et technologique ;
2. **Favoriser le débat** sur le rôle de la science face aux grands enjeux de société : développement durable, réchauffement climatique, nutrition, santé, nanotechnologies, etc.

## Les aides incitatives

Pour un petit projet d'envergure locale, vous pouvez solliciter **une aide incitative** auprès de la coordination régionale de la Fête de la Science.

Tous ces dossiers sont téléchargeables sur le site de la DRRT PACA. Renseignez-vous auprès de votre coordination départementale.



# CALENDRIER 2011

- **23 mai** : date limite de soumission des projets pour la labellisation Fête de la Science.
- **Juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis.
- **20 juin** : date limite d'envoi des informations nécessaires à la constitution des programmes départementaux.
- **Début septembre** : mise à disposition des outils de communication.
- **Du 12 au 16 octobre** : Fête de la Science.
- **7 novembre** : date limite de réception du bilan des opérations.

## Pour les aides incitatives :

- **23 mai** : date limite de réception des demandes d'aides incitatives.
- **Fin juin** : Commission d'attribution des aides incitatives et annonce des aides attribuées.
- **7 novembre** : date limite de réception des dossiers pour le versement des aides incitatives.





# LES COORDINATIONS DÉPARTEMENTALES

## Alpes de Haute-Provence (04) :

Conseil général des Alpes de Haute-Provence, Thérèse Dissert  
13 rue du Docteur Romieu - 04500 DIGNE-LES-BAINS  
Tél. : 04 92 30 04 94 - Fax : 04 92 30 04 85  
e-mail : [t.dissert@cg04.fr](mailto:t.dissert@cg04.fr)

## Hautes-Alpes (05) :

Gap-Sciences-Animation 05, Isabelle Potdevin  
32, boulevard Georges Pompidou - 05 000 GAP  
Tél./Fax : 04 92 53 92 70  
e-mail : [equipe@gsa05.com](mailto:equipe@gsa05.com)

## Alpes-Maritimes (06) :

Association PERSAN, Pascale Limozin  
c/o INRA - 400 route des Chappes - B-P 167 06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX  
Tél. : 06 20 30 02 32 - Fax : 04 92 38 64 01  
e-mail : [pascale.limozin@wanadoo.fr](mailto:pascale.limozin@wanadoo.fr)

## Bouches-du-Rhône (13) :

Association Les Petits Débrouillards PACA, Sandra Chabot  
Avenue de Frais Vallon, Bât A 13013 Marseille  
Tél : 04 91 66 12 07 - Fax 04 91 61 38 91  
e-mail : [s.chabot@lespetitsdebrouillards.org](mailto:s.chabot@lespetitsdebrouillards.org)

## Var (83) :

Espace Peiresc, Marie Couzinet  
Bd de Strasbourg - 83 000 TOULON  
Tél. : 04 94 91 67 11 - Fax : 04 94 24 56 51  
e-mail : [espace.peiresc-sciences@orange.fr](mailto:espace.peiresc-sciences@orange.fr)

## Vaucluse (84) :

Lycée de l'Arc, Emile Laguna  
BP 189 - (346, av des Etudiants) - 84 106 ORANGE Cedex  
Tél. : 04 90 11 83 04 (st.00) - Fax : 04 90 11 83 19  
e-mail : [emile.laguna@ac-aix-marseille.fr](mailto:emile.laguna@ac-aix-marseille.fr)